MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES ESSENTIELS
DES BÂTIMENTS DE FRANCE
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

Le 15 mars 2023

Objet : visite de la maison de maître dans l'enceinte de l'école de Saint-Pierre-du-Vauvray

Le lundi 6 mars, une visite de maison de maître dans l'enceinte de l'école de Saint-Pierre-du-Vauvray a été effectuée en présence de Laetitia Sanchez, Maire de Saint-Pierre-du-Vauvray et de l'Adjoint à la Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure. Cette visite a été motivée par la présence de mérule dans ce bâtiment.

Cette maison construite à la fin du XIXe siècle n'est quasiment pus occupée. L'intérieur du bâtiment est plongé dans une relative pénombre et est peu ventilé. De plus la présence de lambris renforce le confinement des intérieurs de ce bâtiment. Tous ces paramètres ont favorisé le développement de champignons xylophages de type mérule. Celle-ci est principalement présente et visible au rez-de-chaussée et dans une moindre mesure au premier étage. Afin de stopper et de mettre en sommeil ce champignon et d'éviter sa propagation notamment vers les planchers et la charpente, il convient de prendre les mesures suivantes :

- Purge des lambris et plinthes atteints par les champignons xylophages. Ces éléments doivent être ensuite transportés dans des sacs plastiques fermés puis brulés.

- Application de fongicide sur les murs où se trouvent des filaments de mérule.

- Assurer une ventilation et une circulation d'air dans tous les niveaux du bâtiment, sous-sol compris.

- Maintenir les volets ouverts afin que les pièces du bâtiment soient éclairées.

- Les livres présents dans l'ancienne bibliothèque doivent être évacués. La mérule se nourri aussi de papier (cellulose). Ils doivent être transportés dans des sacs plastiques fermés puis brulés.

Ces mesures n'éradiqueront pas d'éradiquer les champignons xylophages mais de stopper leur propagation et de les mettre en « sommeil ». Il conviendra de surveiller très régulièrement le bâtiment et d'y faire le **ménage une fois par mois ou tous les deux mois**.

L'UDAP de l'Eure reste à la disposition de la mairie de Saint-Pierre-du-Vauvray pour l'accompagner dans ce dossier délicat.

Nicolas Wasylyszyn
Adjoint à la Cheffe de l'UDAP de l'Eure
DRAC de Normandie